Concepteur et fabricant français
de citernes souples

CITERNE SOUPLE • **EFFLUENTS**

EFFLUENTS

La société CITERNEO, certifiée ISO 9001 dans la conception et la fabrication de citernes souples haute qualité de stockage de liquides, propose une gamme 100% recyclable répondant aux attentes techniques du marché mondial.

SOMMAIRE

- PRÉSENTATION DU PRODUIT
- RÈGLEMENTATION
- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
- AVANTAGES DE LA CITERNE SOUPLE
- ÉQUIPEMENTS
- PRÉCONISATIONS DE POSE
- GARANTIE

PRÉSENTATION

Le concept exclusif de citernes souples développé par CITERNEO s'inscrit dans une démarche éco-responsable globale.

Réalisées dans une toile technique 100% recyclable, ces citernes constituent une solution efficace et adaptable pour les effluents agricoles (effluents d'élevage, viti-vinicoles...), industriels (liquide de process, effluents industriels divers...) ou domestiques (eaux usées…). Les citernes souples CITERNEO ne nécessitent aucun entretien spécifique.

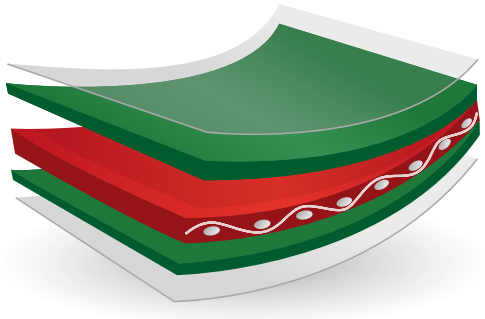

Fabriquées dans un tissu 100% composite polyester avec enduction PVC, elles sont prévues pour résister à de fortes amplitudes thermiques entre - 30 °C et + 70 °C.

L'équipement proposé est une citerne souple fermée, étanche, pliable une fois vide dont la structure est constituée d'un tissu technique enduit PVC exclusif EXOM+ WR.

Les citernes souples offrent une protection totale des liquides contenus. Par son contact permanent avec la paroi interne de la citerne, le liquide stocké est à l'abri de toute pollution externe.

Nous validons avec vous systématiquement le plan d'implantation des piquages avant de mettre le produit en fabrication.

- **Meilleure résistance aux effluents acides et basiques**
- **Conception spécifique de citernes souples**
- **Enduction hydrophobe pour une plus grande longévité**
- **Compromis poids/résistance exceptionnel**
- **Résistance haute et basse température**
- **Renfort des orifices de passage de paroi**
- **Accessoires pré-assemblés en usine pour une étanchéité garantie**
- **Très grande qualité mécanique**
- **Formulation anti-UV et antifongique**

RÉGLEMENTATION

Les stockages d'effluents doivent être dimensionnés de manière à prévenir tout déversement dans le milieu naturel.

Effluents agricoles

Il appartient aux clients de se rapprocher de :

La Chambre d'Agriculture de leur département et de la DRAAF de leur région.

Cela permet de connaître et respecter la réglementation relative au stockage des effluents agricoles.

Effluents industriels

Il appartient aux clients de se rapprocher de la DREAL de leur région. La DREAL fournit des informations et un encadrement spécifiques pour garantir le respect de la réglementation applicable au stockage des effluents industriels.

Les installations doivent être conformes à la directive européenne IED 2010/75/UE sur les émissions industrielles. Cette directive constitue un pilier de la législation européenne pour la prévention et la réduction intégrées de la pollution dans les installations industrielles à fort potentiel de pollution.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type d'enduction	**PVC**		
Finition	**Vernis biface**		
Résistance rupture (C/T)	**4000/3800**	N/50mm	DIN 53354
Résistance déchirure (C/T)	**350/350**	N	DIN 53363
Résistance au poinçonnement	**1500**	N	ISO 17103
Tenue à la température	**-30 / +70**	°C	
Température maximale d'admission du liquide	**55**	°C	
Matière	**PES**		
Adhérence	**11 da**	N/50mm	DIN 53357

Ces informations techniques sont des valeurs moyennes minimales avec une tolérance de +/- 10%.

AVANTAGES

- **Solution économique**
- **Volume utile garanti**
- **Capacité importante : jusqu'à 2 500 m³**
- **Terrassement minimal**
- **Simplicité d'installation**
- **Compact et pliable**
- **Sans permis de construire**
- **Solution déplaçable**
- **Facilement intégrable dans l'environnement**

ÉQUIPEMENTS

VERSION HORS-SOL :

1. Trappe de visite DN 140 avec dégazage intégré
2. ***Securflow*** / dégazage
3. Vanne guillotine DN 100 avec raccord symétrique et anti-vortex ***Securtex***
4. Vanne guillotine DN 100 avec raccord tonne à lisier et anti-vortex ***Securtex***
5. Piquage DN 200 avec bride et manchon à coller DN 200

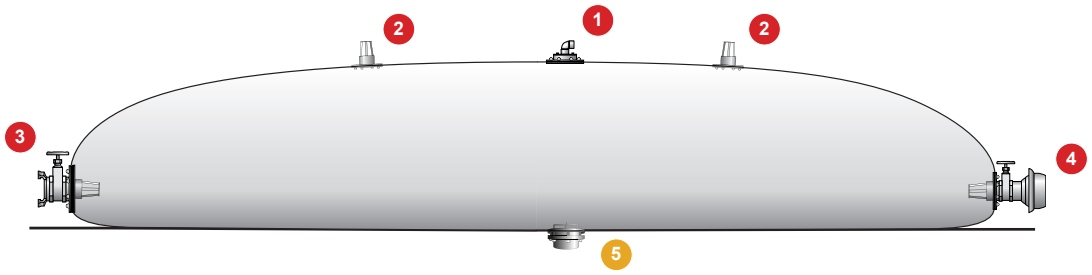

Exclusivité CITERNEO

Pour tout volume supérieur à 500 m³ : Un piquage par le dessous est préconisé. DN200 minimum.

VERSION MIXTE • PRISE DÉPORTÉE :

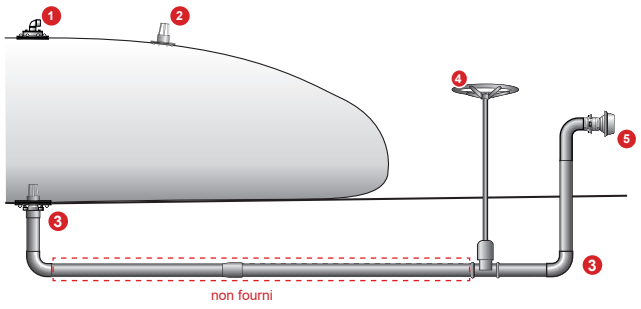

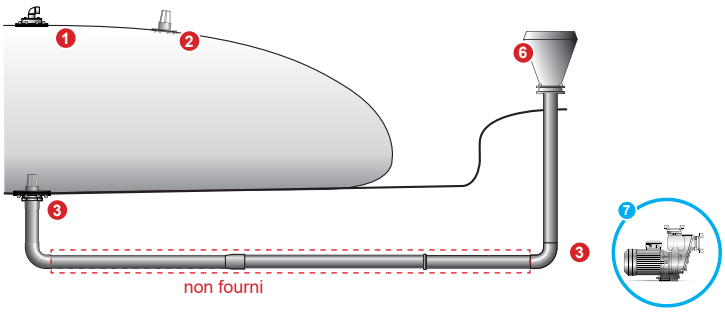

1. Trappe de visite DN 140 avec dégazage intégré
2. ***Securflow*** / dégazage
3. Ensemble prise déportée et anti-vortex ***Securtex***
4. Vanne de sectionnement avec volant de manœuvre
5. Raccord tonne à lisier DN 150 (possibilité DN 200 en option)
6. Cône d'aspiration
7. Option pompe de brassage 90 m³/h avec deux raccords symétriques

Exclusivité CITERNEO

LA CITERNE EST MODULABLE ET ADAPTABLE :

Il est possible d'utiliser des équipements spécifiques afin d'améliorer le fonctionnement ou l'utilisation de celle-ci en fonction de chaque projet.

PRÉCONISATIONS DE POSE

PRÉPARATION DE LA SURFACE :

Un lit de pose de 15 à 20 cm de grave compactée est recommandé pour assurer une plateforme stable.

Une couche de finition de sable (0/2) damé de 10 cm (+/-2 cm) d'épaisseur est ensuite nécessaire pour éviter les poinçonnements.

Les dimensions de la plateforme doivent correspondre aux dimensions de la citerne à vide + une zone de dégagement de 0,5 mètre de chaque côté de la citerne.

La plateforme doit supporter le poids de la citerne pleine sans s'affaisser ni s'éroder.

Le terrassement doit s'effectuer conformément au schéma ci-contre.

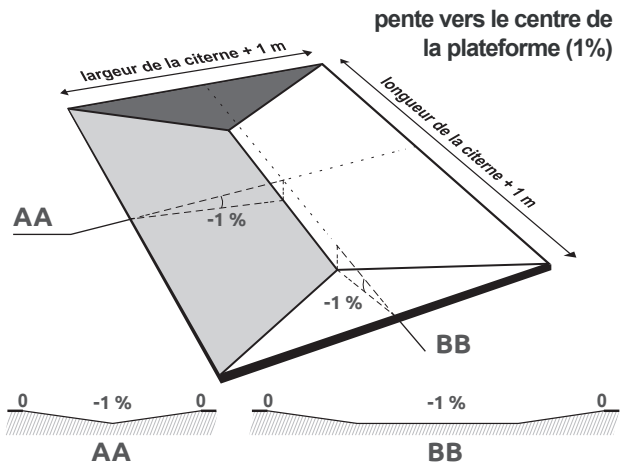

Sol propre et stabilisé + lit de sable (0/2) 10 cm (+/-2 cm)

Pour l'installation de votre citerne souple de stockage d'effluents, nous pouvons également vous proposer une membrane de rétention. Nous vous invitons à vous référer au règlement sanitaire départemental en vigueur pour connaître les dispositions applicables à ce sujet.

2 choix s'offrent à vous :

- Membrane de rétention sur talutage
- Membrane de rétention sur murets

Membrane sur talus :

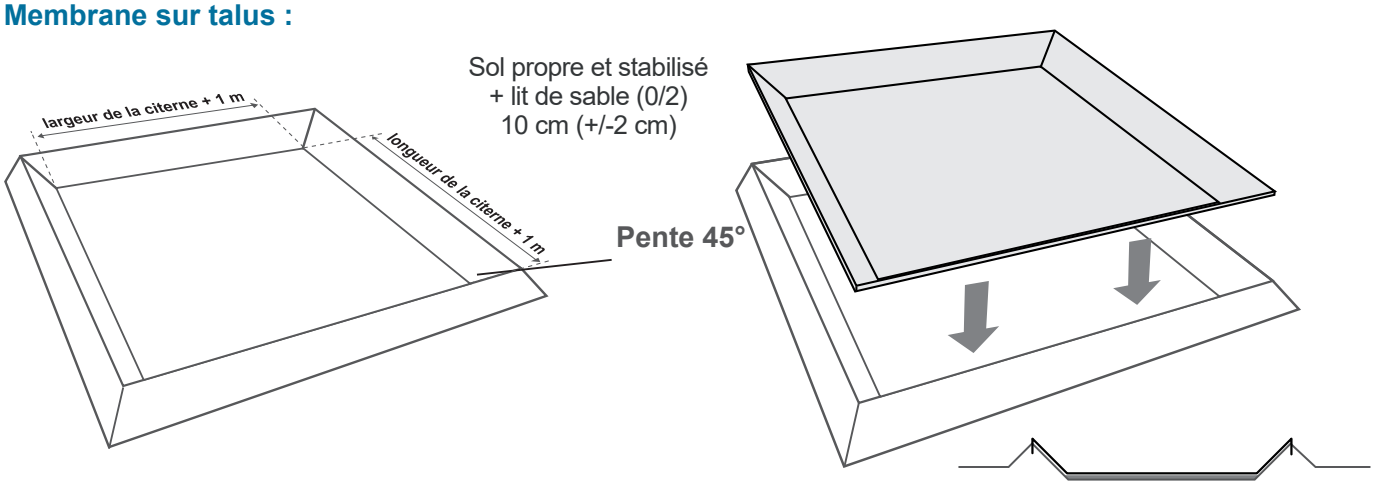

Membrane prise dans le talus

Membrane sur muret :

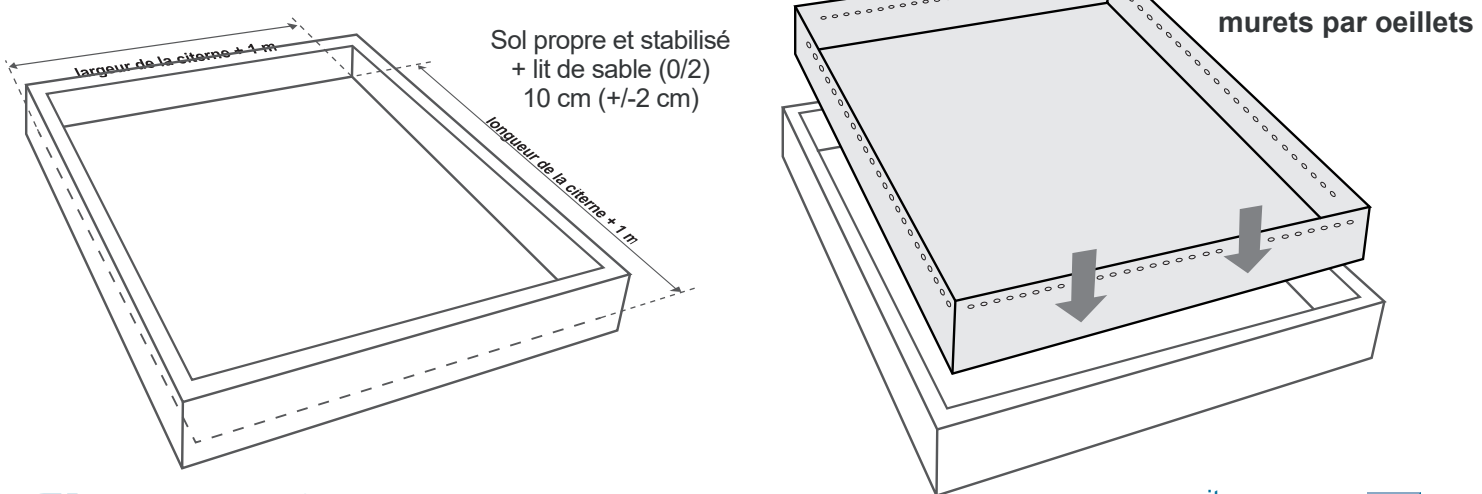

PRÉCONISATIONS DE POSE

INSTALLATION DE LA CITERNE :

Pour l'installation de votre citerne, veuillez suivre les instructions indiquées sur la notice d'installation, livrée avec la citerne ou accessible sur notre site.

VERSION HORS-SOL :

À l'adresse suivante :
www.citerneo.com/notice-effluents-hors-sol-fr

ou

En flashant ce QR code :

VERSION MIXTE • PRISE DÉPORTÉE **:**

À l'adresse suivante :
www.citerneo.com/notice-effluents-fr

ou

En flashant ce QR code :

RACCORDEMENT ET REMPLISSAGE :

Le remplissage peut s'effectuer en gravitaire ou par pompage via les dispositifs d'aspiration et/ou de remplissage. Tout raccordement directement connecté à la citerne doit être souple pour absorber les variations de niveau. Il ne faut en aucun cas obstruer les dégazages et mettre un réservoir souple sous pression. Le choix et le positionnement des équipements dépendent de l'utilisation.

Dans le cas où le remplissage ne se fait pas dans l'immédiat, il est préconisé de lester la citerne avec 5 cm de liquide minimum.

Veuillez prendre connaissance des prescriptions indiquées sur l'étiquette de la citerne et les respecter.

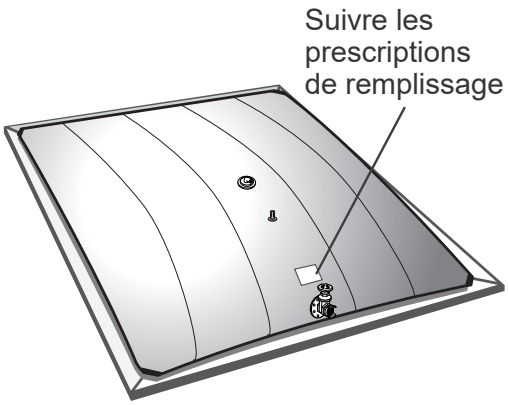

OBLIGATIONS TECHNIQUES :

La hauteur maximale de remplissage indiquée sur l'étiquette de prescription doit être absolument respectée.

Le remplissage de la citerne doit être réalisé sous surveillance.

Les vannes, si existantes, doivent être protégées du gel.

La présence de dégazages est impérative car la citerne ne doit pas être mise sous pression. Les dégazages ne doivent en aucun cas être obstrués.

Le pH admis du liquide doit être situé entre 3 et 10.

La siccité maximale du liquide admise est de 6%.

Les effluents doivent être dégrillés.

Une vidange totale de la citerne doit être réalisée annuellement.

Le volume utile est atteint à la hauteur maximum.

⚠ Les conséquences d'un sur-remplissage peuvent amener à la rupture de la citerne.

GARANTIE

GÉNÉRALITÉS POUR L'ACHETEUR UTILISATEUR DE CITERNES SOUPLES AUTOPORTANTES

La durée de garantie est indiquée sur la documentation contractuelle.
La garantie est d'un an (sauf indication contraire contractuelle - devis/facture) pour les accessoires, le tissu technique, la fabrication et le matériel électromécanique sous réserve que l'installation et l'utilisation de la citerne soient conformes aux recommandations.
Aucun coefficient de vétusté n'est appliqué à cette garantie.
Les citernes souples CITERNEO pour le stockage d'effluents sont conçues pour résister aux températures de stockage comprises entre – 30 °C et + 70 °C.
Tout stockage de liquide non conforme aux caractéristiques contractuelles entraînerait de plein droit la perte de la garantie.

OBTENTION DE LA GARANTIE

La date d'application de la garantie est la date de facture de la citerne.
En cas d'appel en garantie, le client devra :
• Assurer la préparation du site pour faciliter l'accessibilité à la citerne et aux équipements à réparer.
• Rendre vide et propre la citerne pour permettre la réparation sur site et/ou l'expédition en usine.
S'il est prouvé que le matériel estampillé et livré par CITERNEO est défectueux pendant la période de garantie, CITERNEO procédera selon son choix et en fonction de la nature de l'incident, à la réparation à ses frais sur site ou en atelier, à l'échange des pièces défectueuses, ou au remplacement de la citerne.

CLAUSES D'EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Ne rentrent pas dans le champ de la garantie :
• Les imperfections d'aspect de la matière (couleur, bulles d'air...) éventuellement recouvertes d'une pièce supplémentaire soudée.
• Les conséquences d'une négligence, d'un sur-remplissage, d'un défaut d'entretien ou d'utilisation (non conforme à la notice livrée avec la citerne).
• Les détériorations par quelque engin que ce soit.
• Les dommages causés par l'utilisation de produits chimiques, produits de nettoyage ou autres substances qui pourraient nuire à la matière (hydrocarbures, solvants sur base de cétone ou d'ester, aldéhydes...) autres que ceux attendus.
• Le non respect des obligations techniques (pH, siccité,...).
• Les dommages survenus durant le transport, le chargement, le déchargement, le stockage ou l'installation. Les réserves d'usage doivent être signalées (article 105 du code du commerce) vis-à-vis du transporteur en informant CITERNEO.
• Les dommages causés par des montages et démontages répétés ou lors d'un stockage intermédiaire de la citerne.
• Les dommages causés par des conditions climatiques extrêmes, crues, catastrophes naturelles, effractions, vandalisme, défauts mécaniques ou force majeure.
• Une altération de la couleur ponctuelle ou sur toute la surface.
• Les frais de désinstallation, réinstallation, vidange, remplissage, transfert ou remplacement de contenu.
• Une rupture de la contre-bride due à un serrage excessif.

PRÉVENTION

• Le remplissage de la citerne doit se faire sous surveillance. Les conséquences d'un sur-remplissage peuvent amener à la rupture de la citerne.
• CITERNEO se désengage de toute responsabilité liée à la rupture de la citerne due à un sur-remplissage.
• Dans le cas où le remplissage n'est pas immédiat, il est préconisé de lester la citerne avec 5 cm de liquide minimum.
• Dans le cas d'une citerne souple exposée vide aux aléas climatiques de manière prolongée, cette exposition détruira les plastifiants et les PVC du tissus technique et lui donnera un aspect cartonné. Une rupture pourrait se produire au niveau des soudures lors du prochain remplissage de la citerne. La responsabilité de CITERNEO ne pourrait pas être engagée

EXPIRATION

La garantie expire lorsque :
• Des réparations ou autres interventions sont effectuées sur la citerne sans accord écrit préalable de CITERNEO (demande formulée par lettre recommandée).
• Le paiement intégral n'est pas effectué par le client à la date de la demande de prise en garantie.
• Les défauts constatés n'ont pas été signalés par lettre recommandée accompagnée d'une copie de la facture, adressées à CITERNEO dans un délai de 15 jours maximum après constatation.
• Au terme de la garantie.
• Toute intervention effectuée par CITERNEO suite à une demande du client, n'est couverte que sur un an de garantie.
En dehors des cas de garanties énumérés ci-dessus, le fournisseur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, y compris les dommages consécutifs.

LOI ET LITIGES

La garantie légale résultant de l'article 1641 du code civil est applicable.
Les conditions ci-dessus sont soumises au droit français. Tout litige portant sur leur application ou leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents du siège de CITERNEO. Il est de la responsabilité du client de s'assurer de l'application de la réglementation en vigueur sur le territoire d'implantation.

ZI de la Boitardière
1030 chemin du Roi
BP 226 - 37402 AMBOISE CEDEX
FRANCE

Tél : +33 (0)2 47 50 15 34

contact@citerneo.com

www.citerneo.com